



# **TELEGRAMME DU CEPLIS**

*Conseil européen des professions libérales  
Coudenberg 70*

*1000 Brussels*

*Tel: +32.2.511.44.39 - Fax : +32.2.511 01 24*

*Email : [ceplis@scarlet.be](mailto:ceplis@scarlet.be)*

*<http://www.ceplis.org>*

**Date: 22/06/2012**

**Pages: 7**

**N°9/12**

- Proposition de Directive « Qualifications professionnelles » : les 27 émettent des réserves sur certaines réformes**
- Schengen : l'accord des 27 met la Commission et le Parlement en colère**
- Audition publique du Comité économique et social européen (CESE) : « Améliorer l'accès au financement pour les PME »**

## - Proposition de Directive « Qualifications professionnelles » : les 27 émettent des réserves sur certaines réformes



Lors du son premier débat du **Conseil « Compétitivité »** (30 mai) à propos de la Directive « Qualifications Professionnelles », il est ressorti clairement du débat que le Conseil soutient l'objectif de Modernisation de la Directive 2005/36 comme proposée par la Commission. Cependant, d'importantes réserves ont été soulignées par les Ministres sur certaines des principales modalités de mise en œuvre de la modernisation en question.

La Présidence danoise a choisie de centrer la discussion autour de deux questions: l'introduction d'une carte professionnelle européenne et l'exercice d'évaluation mutuelle par les Etats membres dans le but de réduire le nombre de professions réglementées dans certains pays. Ces deux points ont été soulignés par **Ole Sohn, Ministre danois pour les entreprises et la croissance**, comme étant des moyens pour améliorer la mobilité transfrontalière pour l'emploi.

### **CARTE PROFESSIONNELLE**

Comme vous le savez, la Commission propose de créer une Carte professionnelle européenne (CPE) qui fonctionnerait sur la base d'alertes par le biais du système d'information du marché intérieur (IMI). Cela permettrait d'améliorer la reconnaissance automatique et de simplifier le processus de reconnaissance au sein du système général. La CPE prendrait la forme d'un certificat électronique délivré à la demande d'un professionnel par l'Etat membre d'origine, sur présentation de documents prouvant les qualifications de la personne et le droit d'exercer; la majeure partie de la procédure serait donc à la charge de cet état d'émission, qui serait plus impliqué qu'il ne l'est dans le cadre de la procédure

existante pour la reconnaissance des qualifications, ce qui place le gros du processus de l'obtention de preuves sur l'état d'accueil, y compris les coûts de traduction.

Toutefois, un certain nombre d'Etats (y compris les Pays-Bas, la Croatie, la Finlande et le Luxembourg) s'inquiètent des coûts résultant de la mise en place d'un système parallèle et ce sans aucune assurance d'une meilleure mobilité. La Lituanie est même allée plus loin en demandant une étude pour identifier les coûts et les avantages de la carte.

En ce qui concerne les professions concernées par la carte, plusieurs Etats soulignent des problèmes (en particulier par rapport aux moyens mis en place pour s'assurer de l'authenticité d'une qualification) qui résulteraient de la délivrance de la carte à une personne se rendant dans un pays où la profession en question ne serait pas réglementée, ainsi que la possibilité de coûts supplémentaires. Le Commissaire au Marché intérieur, Michel Barnier, leur a assuré que « la CPE conduira à une réduction des coûts estimée entre 100 € et 1.000 € par demande par rapport au système actuel».

## TRANSPARENCE

Le deuxième point du débat était sur l'évaluation mutuelle de nombreuses professions réglementées dans l'UE et a mis en lumière un manque de clarté sur la portée de cet exercice de transparence visant à réduire les obstacles à la mobilité. Ici aussi, il n'y a pas d'objection au principe: l'exercice serait de donner un «instantané» des professions réglementées par pays pour aider à identifier les améliorations possibles.

Les opinions divergent cependant sur les modalités pratiques.

Pour le **Royaume-Uni** par exemple, cette évaluation devrait être faite dès que possible plutôt que d'attendre, comme suggéré par la Commission, pour permettre au Conseil et au Parlement de travailler à un accord politique.

D'autres États qui sont déjà en train de réduire le nombre de professions réglementées, comme **l'Espagne, l'Italie, le Portugal et la Pologne**, ont suggéré que des groupes pilotes devraient être mis en place afin de gagner du temps.

Certains Etats membres, cependant, comme **la Belgique, la France et la Finlande**, ont appelé à une approche plus prudente dans le but de maintenir, en conformité avec le principe de subsidiarité, leur droit d'imposer des critères plus stricts en termes de qualifications minimales pour certaines professions (à savoir les secteurs de la sécurité et de la santé).

D'autres encore, comme **l'Allemagne, l'Autriche et la Pologne**, ont contesté la proposition de la Commission visant à accroître de 10 à 12 ans la durée de la formation pour rentrer en école d'infirmières afin de promouvoir une plus grande équivalence au niveau européen.

**La France et le Luxembourg** ont également suggéré que les notaires ne devraient pas être couverts par la Directive révisée, compte tenu des missions de service public qu'ils accomplissent.

## - Schengen : l'accord des 27 met la Commission et le Parlement en colère



Pendant que nous discutons de la Proposition de Directive modernisant 2005/36 ayant comme objectif d'augmenter la liberté de mouvement au sein de l'Union européenne, le Conseil européen semble tenter de rétablir des contrôles aux frontières internes de l'Union.

Comme prévu, les Ministres de l'Intérieur de l'UE se sont accordés, le 7 juin à Luxembourg, sur la possibilité de rétablir des contrôles aux frontières intra-européennes avec un pays membre de l'Espace Schengen incapable de contrer l'immigration illégale au niveau de ses frontières avec un pays non-Membre de l'UE. La Commission européenne, qui souhaite avoir plus de pouvoir à l'égard de ce problème, n'était pas totalement satisfaite du compromis du Conseil, est maintenant en train d'espérer que le Parlement européen, qui co-décide dans ce dossier, ira plus dans son sens.

Les deux principaux problèmes dont doit faire face le Conseil étaient le nombre excessif d'immigrants entrant en Grèce par sa frontière avec la Turquie ainsi que le problème des immigrants illégaux tunisiens entrant en France via l'Italie.

Selon le texte du compromis, un pays de la zone Schengen pourrait rétablir des contrôles à ses frontières avec un autre Etats membre de la zone Schengen, si la gestion de frontières extérieures de ce dernier a été considérée comme «défectueuse». Cependant, cela ne pourrait être fait qu'en «dernier recours» lorsque l'aide européenne aurait échoué, et sur la base d'une proposition de la Commission. Ce processus nécessiterait aussi une majorité au sein du Conseil des Ministres.

Entre les deux tours des élections présidentielles françaises, l'ancien ministre des Affaires étrangères, Claude Guéant, appuyé par son homologue allemand, a proposé aux Etats membres d'être autorisé à décider unilatéralement de revenir à des contrôles pendant 30 jours avant de nécessiter l'accord de l'autre États membre. Manuel Valls, le nouveau ministre français de l'Intérieur sous la Présidence du socialiste François Hollande, a déclaré dans la presse, soutenir l'initiative du Conseil, tout en ajoutant cependant qu'il ne suivrait pas les pas de son prédécesseur.

Quoi qu'il arrive, le système de Schengen tel qu'il existe depuis 2006 ne changera pas beaucoup. Les Etats membres seront toujours en mesure de rétablir les contrôles frontaliers temporaires selon deux scénarios qui pourraient menacer leur sécurité intérieure: d'abord, dans le cas de «gros événements pré-planifiés », tels que les Championnats d'Europe de football en Pologne, où des contrôles pourraient être rétablie pour 30 jours avec une prolongation possible jusqu'à six mois, et d'autre part dans le cas de "situation d'urgence» (menace terroriste, événement du genre du massacre en Norvège). Le seul changement ici est que les contrôles en cas d'urgence pourraient durer dix jours au lieu de cinq actuellement, avec une extension possible de deux mois.

**La Commissaire européenne aux Affaires intérieures, Cecilia Malmström**, qui voulait jouer un rôle central dans le retour à des contrôles, n'a pas vu d'un bon œil le compromis du Conseil. "Nous espérons un mécanisme plus européen", a-t-elle dit à la fin des pourparlers de Luxembourg. "Une frontière extérieure qui ne fonctionne pas ne doit pas être utilisée comme un prétexte pour fermer les frontières intra-européennes." La commissaire espère maintenant que le Parlement défendra une approche communautaire.

**Le Président du Parlement européen, Martin Schultz**, a déclaré après la réunion du Conseil des Ministres des Affaires intérieures que le Parlement Européen a été "*profondément déçu du comportement unilatérale et contre-productif du Conseil des Ministres*" qui selon lui : "*ne respecte pas les pouvoirs du Parlement*". En effet, les États membres veulent contourner l'avis des parlementaires européens en mettant en place un système d'évaluation du fonctionnement de Schengen qui changerait la base juridique de la proposition de la Commission. "*Le Parlement n'acceptera sous aucune condition la réintroduction des contrôles supplémentaires aux frontières sans un mécanisme communautaire approprié*", a ajouté Schultz, qui est maintenant en attente de plus amples explications la semaine prochaine à Strasbourg de la part de la Présidence danoise.

Le 11 de ce mois, le Parlement européen avait décidé d'opter pour «une lutte résolue" contre le projet du Conseil européen de modifier la base juridique de l'accord de Schengen. **Martin Schulz, le Président socialiste de l'Assemblée**, a souligné que cette question pourrait être vue comme une violation des citoyens "droits fondamentaux".

# Audition publique du Comité économique et social européen (CESE) : « Améliorer l'accès au financement pour les PME »



## **European Economic and Social Committee**

La Section Marché unique, production et consommation du Comité économique et social européen (CESE) nous invite à son audition sur le thème : « **Améliorer l'accès au financement pour les PME** » le jeudi 28 juin 2012 de 10h00 à 13h00 au CESE, salle VM3, 2 rue Van Maerlant à Bruxelles

Veuillez trouver plus bas le programme de l'audition en question :

### **PROGRAMME**

9h45 Inscription et café

10h00 - Discours de bienvenue de **M. Cassidy** – Président de la section "Marché unique, production et consommation".

- Remarques introductives de **Mme Darmanin**, rapporteur de l'avis et de **M. Lannoo**, corapporteur.

- L'audition sera présidée par **M. Van Iersel**.

10h15 **Theme 1: L'accès au financement pour les PME: quels sont les problèmes ?**

- **M. Engelbrecht**, *Chef d'unité – Financement de l'innovation et des PME* – DG Entreprises et Industrie – Commission européenne.

- **M. Huemer**, *Directeur Politique économique et fiscale* – UEAPME.

*Discussion*

11h00 Pause-café

11h15 **Theme 2: Prêt bancaire et garantie: comment améliorer le système actuel ?**

- **M. Roy** – *Secrétaire général* – Association européenne du cautionnement mutuel (AECM).

- **M. Dauw**, *Médiateur du crédit belge*.

*Discussion*

12h00 **Theme 3: Comment mieux financer les entreprises innovantes grâce au capital de démarrage et au capital-risque ?"**

- **M. Burnham** – *Directeur des relations extérieures* – European Venture Capital Association (EVCA).

- **M. Gajda** – *Co-Président* – European Crowdfunding Network.

*Discussion*

12h45 Conclusions par **Mme Darmanin**, rapporteur et **M. Lannoo**, co-rapporteur.

13h00 Fin de l'audition

Nous vous informons qu'il est demandé de confirmer sa participation pour le **25 juin** au plus tard en complétant le formulaire d'inscription électronique que vous trouverez à l'adresse électronique suivante :

<http://selectsurvey-gen.eesc.europa.eu/TakeSurvey.aspx?SurveyID=160M7o8>